

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du vendredi 13 mai 2022 à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le treize mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, Mme Raymonde SEILER, M. Richard LIEBY, adjoints
M. Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Charles KREMPPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés :

M. Benoit ROELLINGER, procuration à Mme Elodie GERUM
M. Michel BOBIN procuration à M. Christian FRANTZ

Absents excusés sans procuration : M. André BECK

En présence de : Elisa SCHORR et Vincent WOLF (Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace) – point n°1

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 6 mai 2022

4. Affectation du résultat 2021 – Modification de la délibération du 01/04/2022

La trésorerie (SGC Mulhouse) a demandé de prendre en compte :

- les restes à réaliser des dépenses d'investissement, soit **181 000 €**,
- et le résultat de clôture de la section investissement fin 2021 avec le report des années précédentes : - **211 382,76 €**,

pour définir le montant de l'affectation du résultat de 2021 pour le budget 2022 (excédent de fonctionnement capitalisé - article 1068).

Le montant de l'affectation du résultat de 2021 pour le budget 2022 (excédent de fonctionnement capitalisé - article 1068) voté le 01/04/2022 était de **300 000 €**.

Vu les résultats de l'exercice 2021 d'un montant de : + 596 213,69 € en section de fonctionnement, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de **400 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé** en recette d'investissement au compte 1068 (en lieu et place de la somme de 300 000 € votée le 01/04/2022).

Certifié exécutoire

Le Maire

Christian FRANTZ

Transmis à la sous-préfecture le 18/05/20225

